

La Lettre *Déchets*

N° 4 - Avril 2004

Dans ce numéro :

- **Campagne prévention:** 2
- Actions pilote sur la prévention des emballages
- La campagne prévention relayée en Lorraine
- **Le Dossier du mois :** 3
Les PDEDMA
- **La prévention dans vos régions :** 6
- Témoignage de la SREPEN : ce qui se passe sur l'île de la Réunion
- « Le Puzzle de la prévention des déchets » à Rennes Métropole, un projet pilote européen
- **Recyclades 2004** 7
- **Charente Maritime :**
A quand un plan départemental ?

Rappel aux associations

Les rendez vous du réseau Déchets à Paris:

► **Vendredi 14 mai :**
14h30—17h : Visite d'un site de valorisation de déchets du BTP

► **Samedi 15 mai :**
10h- 17h30 : Réunion nationale du réseau Déchets

Pour tout renseignement et inscription contactez-nous



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Éditorial

Conso Mai, mais...

A l'heure d'écrire ces quelques lignes je m'interroge sur les conséquences que pourrait avoir, sur la prévention des déchets, l'ouverture des centres commerciaux DIX dimanches par année plutôt que cinq autorisés actuellement. C'est une proposition du ministère des finances qui n'est décidément guère au diapason du MEDD.

Voilà qui est révélateur du niveau de prise en compte des conséquences environnementales quand il s'agit d'attiser la consommation...

Dans le même esprit on ne peut que constater l'extrême difficulté à faire avancer le dossier « stop-pub ». La charte que nous avons refusée de signer est en passe d'être abandonnée. Il faudra certainement tout reprendre à zéro avec la FRAPNA Drôme et d'autres partenaires (UFC...) pour agir plus radicalement...

Bon, restons optimistes :

De nouveaux acteurs sont en poste au Ministère. De ce fait, des rencontres sont prévues au cours desquelles nous insisterons sur nos attentes en matière de prévention des déchets. En particulier l'aide financière sollicitée, afin de lancer notre campagne de sensibilisation, n'est toujours pas clairement attribuée.

Tout cela devant être abordé avec en toile de fond la pénurie annoncée en matière de traitement des déchets par le rapport du commissariat au plan de fin 2003 (www.evaluation.gouv.fr).

Nous allons nous retrouver le 15 mai afin d'échanger sur les thèmes annoncés dans le programme établi par Delphine et Nathalie. Avant cela, la veille, certains pourront visiter une plate-forme de gestion des déchets du BTP en région parisienne.

Il nous faut évaluer l'ampleur que prend l'incinération comme mode de traitement de nos déchets. Un « tour de France » de l'incinération va se mettre en place à travers la publication d'un questionnaire portant sur la réalité des situations et des perspectives dans les différentes régions.

La question étant de savoir si notre pays se dirige vers un usage raisonnable et surtout raisonné de ce choix ?

Pendant ce temps certains de nos voisins européens montrent l'exemple en particulier les Irlandais par l'adoption de la taxe (0.15€) sur les sacs de caisse et par la généralisation de la pesée embarquée. Nos amis belges, eux aussi, oeuvrent dans le bon sens.

« L'Europe et sa politique environnementales » sera le thème d'un séminaire organisé le 8 mai par Ile-de-France Environnement et le BEE au cours duquel nous pourrions découvrir si notre vieux continent à l'intention d'être exemplaire dans ce domaine... Devient-on sage en grandissant ?

J-Luc Jugant
Pilote du réseau Déchets



□ Actions pilotes sur la prévention des emballages.



Le réseau déchets poursuit ses travaux avec le **Conseil National de l'Emballage (CNE)** sur le thème de la prévention des emballages.

Pour le moment, deux actions sont en cours. La première que nous vous avons déjà présentée est un travail de fond avec les producteurs afin de réfléchir avec eux à la réduction des emballages "inutiles". Après vous avoir consultés, nous allons mettre en ligne un tableau dénonçant des emballages dont l'utilité peut être critiquée. Pour le moment, un des éléments sur le point d'être développé est l'emballage des brosses à dents où la France est championne pour son surdimensionnement.

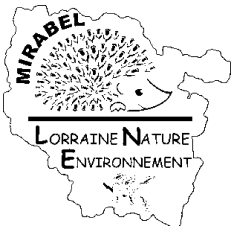
La deuxième action est une expérience pilote de sensibilisation des consommateurs à la consommation responsable, à travers des manifestations organisées dans les magasins de la grande distribution. Ce projet, mené par Bernard CASNIN (CGL) au sein du CNE, se déroulera dans le 11^{ème} arrondissement de Paris en partenariat avec trois magasins Monoprix, les 17, 18 et 21 juin. L'objectif du projet est d'utiliser cette manifestation comme une expérience pilote, qui pourra être déclinée et réutilisée par d'autres associations et organisations locales (collectivités, distributeurs ...) souhaitant communiquer dans des magasins sur la "consommation responsable" et plus précisément sur la réduction des emballages.

L'originalité de cette expérience repose sur la participation de nombreux partenaires : la mairie de Paris et la mairie du 11^{ème}, l'enseigne Monoprix, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement (CLCV, CGL, Amis de la Terre et FNE), et Eco-emballages, tout cela sous la coupole du CNE.

Pour le moment, le groupe de pilotage est en train de construire la manifestation (messages à faire passer, outils de communication ...).

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de cette campagne.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ces actions, n'hésitez pas à contacter le réseau déchets.



□ La campagne prévention relayée en Lorraine

Dans le cadre de la campagne prévention, les étudiants du DESS Ressources Naturelles et Environnement de Nancy-Metz ont été sollicités par la fédération régionale MIRABEL-LNE, pour mener les opérations « réduction des sacs plastiques » et « Stop Pub » au niveau de l'agglomération nancéenne. Ces opérations ont permis de sensibiliser la population, d'une part sur l'impact des sacs plastiques, la nécessité de réduire leur utilisation et l'existence d'alternatives, d'autre part sur les coûts environnementaux et économiques des courriers non adressés (COUNA) tout en donnant la possibilité d'acquérir l'autocollant Stop Pub de la Frapna Drôme.

Leur travail bibliographique a permis de faire le point sur l'état des lieux en France et à l'étranger, avec un bilan français peu honorable. Il a été complété par des enquêtes et une exposition.

Les 2 enquêtes relatives aux opérations « sacs plastiques » et « stop pub » ont mis en évidence que :

« sacs plastiques »	88 % des personnes interrogées ont conscience d'une utilisation excessive de sacs plastiques, et ont la volonté de changer leur comportement. Les 3/4 des sondés avouent connaître au moins une alternative aux sacs de caisse.
« Stop Pub »	La moitié des gens déclare ne pas faire ses courses en fonction des publicités reçues dans les boîtes aux lettres, près de 1/4 des sondés avoue ne jamais lire les COUNA et que 1/3 serait intéressé par l'autocollant Stop Pub.

A l'issue de cette étude, le projet Stop Pub a été proposé à la Communauté Urbaine du Grand Nancy, qui devrait mettre en place le dispositif prochainement. MIRABEL-LNE souhaite que le message de prévention soit largement entendu en Lorraine et continue à sensibiliser les citoyens et les collectivités au travers de rencontres-débats, tenues de stands, diffusion de l'exposition, site Internet...

Retrouvez l'intégralité du rapport d'étude des étudiants sur le site Internet de la fédération lorraine MIRABEL-LNE et répondez au questionnaire en ligne.

<http://www.mirabel-lne.fr.st>



Le Dossier du mois : Les Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Extrait du document : PDEDMA : Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés – Bilan 2002 de l'ADEME Collections données et référence n°4935 Gratuit

Ce dossier correspond à une synthèse réalisée par l'Ademe. Pour toute explication détaillée il faut se rapporter à l'étude complète.

Vous trouverez ponctuellement des remarques de FNE en italiques

Les PDEDMA sont des documents officiels qui coordonnent l'ensemble des actions à mener pour assurer la réalisation des objectifs législatifs et réglementaires en matière de déchets ménagers et assimilés.

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets a instauré les plans départementaux et les a rendus obligatoires. A partir de la publication de son décret d'application, trois ans étaient accordés aux départements pour définir leurs plans. En 1997, l'ADEME a dressé un premier bilan des 47 plans publiés. De nombreux événements ont ponctué la période qui a suivi : la circulaire du 28 avril 1998 a demandé une réorientation de ces plans, puis, l'échéance fixée par la loi de 1992 sur la mise en décharge des seuls déchets ultimes est arrivée à son terme au 30 juin 2002. Pendant ce temps, les départements retardataires se sont dotés d'un plan tandis que les premiers ont été conduits à réviser le leur.

Dans ce contexte, un second bilan s'est imposé pour l'ADEME d'autant qu'il correspondait également à une demande de l'Instance d'Evaluation de la politique d'élimination des déchets (mise en place par le Commissariat Général au Plan).

A l'heure où une nouvelle politique déchets se met en place et alors que s'effectue le transfert de la compétence des plans vers les conseils généraux, il apparaît important, en cette période charnière, d'exposer la situation des plans mais aussi de présenter les perspectives qui se profilent pour les années à venir.

Le présent bilan, réalisé entre avril et décembre 2002, porte sur 100 départements représentant 98 plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés. 74 plans ont été analysés à partir des documents fournis. Pour 24 plans indisponibles ou trop anciens, une enquête complémentaire a été réalisée.

SYNTHESE DE L'ETUDE

1 La production de déchets

A. Les déchets pris en compte

Les gisements de déchets les mieux renseignés dans les plans sont les déchets ménagers, puis les déchets verts, les encombrants et les boues de STEP, ensuite les déchets banals des entreprises, les déchets inertes et les gravats, les matières de vidange de l'assainissement autonome et les boues de curage, enfin les déchets d'activités de soins du secteur diffus, les pneus, les boues de traitement de potabilisation de l'eau et les déchets de l'automobile.

B. Le gisement

Les chiffres correspondent soit aux quantités collectées soit aux quantités estimées. Pour les seules ordures ménagères, le gisement initial fixé à l'année 1998 est estimé à 446 kg/hab.an dans les plans. Projeté à l'horizon 2010, il est estimé à 504 kg/hab.an. La hausse est donc de l'ordre de 13 % en 12 ans, soit environ 1 % par an.

Quant à l'évolution de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant projetée dans les plans, elle est assez régulière jusqu'en 2010 avec toutefois un léger fléchissement à partir de 2006. L'augmentation est de l'ordre de 11 % sur la période 1998-2010, soit à peine 1 % par an ; augmentation plus faible que celle constatée sur la dernière décennie (+ 1,4 %/an).

C. La prévention

Si les actions de compostage individuel et celles de communication ou de sensibilisation sont les plus courantes en matière de prévention, les autres (verdissement des administrations, réemploi ...) sont trop peu citées d'après l'ADEME. Ceci montre qu'il faut encore améliorer la sensibilisation des commissions chargées d'élaborer les plans sur ce sujet.

II La valorisation des déchets

A. La valorisation des emballages

47 plans sur 74 analysés (2/3) fixent des objectifs chiffrés de valorisation des emballages pour l'échéance 2010. A cette même échéance, le taux national de recyclage des emballages pourrait être de l'ordre de 39%. Seulement 27 plans annoncent des objectifs de valorisation globale des emballages. Pour ces 27 plans, le taux moyen fixé pour 2010 est de 63,5 %.

B. La valorisation matière

69 plans donnent un taux de valorisation matière au sens de la circulaire du 28 avril 1998. 19 plans ont

un taux à 50 % correspondant à l'objectif de la circulaire.

Le taux moyen de valorisation matière pour l'année 2010 est de l'ordre de 47 %, mais on peut se demander si ce n'est pas plus de l'affichage que des objectifs adossés à des actions concrètes.

FNE : En outre, souvent les mâchefers d'incinération sont considérés comme de la valorisation matière.

C. La collecte des déchets organiques des ménages

Le milieu semi-urbain est le type d'habitat privilégié pour la collecte des déchets organiques des ménages. 54 plans abordent cette technique et dans 20 % des cas elle est déjà mise en place.

Parmi les plans qui préconisent la collecte séparative des déchets organiques des ménages, 16 % ont mené une réflexion sur les filières d'utilisation du compost.

Enfin, si la collecte séparative des déchets organiques des ménages a été souvent abordée dans les plans elle n'est pas toujours bien cadrée .

FNE : La circulaire du 28 juin 2001 est trop souvent oubliée.

III Les modes de traitement

A. Les contraintes départementales

Selon les caractéristiques des départements (touristique, existence de réseau de transport ...), les plans proposent une gestion des déchets adaptée. C'est le cas pour 20 plans qui, en raison de la présence d'une population saisonnière, font des propositions pour intégrer les variations de flux de déchets qui en découlent: augmentation de la fréquence des collectes, considération d'une population équivalente sur toute l'année ...

En matière de transport alternatif, si quelques départements ont un système opérationnel en place, pour beaucoup d'autres (84 %), il ne s'agit que de propositions.

Quant aux importations et exportations de déchets par rapport aux zones de plan, c'est la région Ile de France qui est la plus concernée. Elle représente près de la moitié en tonnage des exportations/importations en France.

B. Les déchets ultimes

Près de deux tiers des plans (46) donne une définition claire des déchets ultimes.

Dans les autres plans, deux situations se présentent :

- Soit il est possible de déduire, à partir des choix de gestion des déchets indiqués dans les plans, une définition probable des déchets ultimes pour les départements (19 plans)
- Soit il s'est avéré trop délicat de déterminer une définition à partir de information du document (9 plans sont concernés).

Les définitions données sont très différentes d'un plan à l'autre. Ceci répond bien à la demande de la circulaire du 28 avril 1998 qui était de laisser les commissions de plan adapter la définition aux territoires.

FNE : il faudrait savoir si cette adaptation aux réalités locales est appropriée ou une manipulation pour s'arranger avec la loi !

C. Bilan matière

Le tableau page suivante présente les modes de gestion des déchets (DMA) prévus à l'issue de la collecte dans les plans dans la situation initiale (1998) d'après l'analyse de 24 plans et dans la situation future (2010) d'après l'analyse de 41 plans.

Collecte en vue de :	Etat initial (1998)	Echéance (2010)
Collecte sélective (y compris déchèterie)	16 %	30 %
Compostage (valorisation organique)	8 %	17 %
Incinération avec valorisation énergétique	33 %	37 %
Incinération sans valorisation énergétique	3 %	0 %,'
Incinération non précisée	10 %	8 %
Centre de stockage	30 %	8 %

Clef de lecture du tableau :

En 2010, 17 % des déchets ménagers et assimilés devraient être collectés en vue d'une valorisation organique.

Les chiffres retenus montrent une forte volonté d'augmenter la valorisation matière et organique. En revanche, la mise en centre de stockage doit fortement diminuer (30 à 8 %). Globalement, l'incinération varierait peu en pourcentage entre 1998 et 2010.

*FNE : Ces chiffres sont à relativiser et sont très loin de ceux annoncés par l'Ademe au niveau national
Source les chiffres clés 2000 du traitement des déchets : Tri déchets recyclables :11 %;Traitement biologique :8 % ;Incinération avec valorisation énergétique 23 % ;Incinération sans valorisation énergéti-*

que : 3 % ; Centre de stockage : 55 %

La ligne « Incinération non précisée » est étonnante Comment expliquer que l'on n'est pas en mesure de savoir (sur la base des arrêtés ICPE) si l'UIOM fait de la valorisation énergétique ou non !

IV Les équipements et les investissements

Pour atteindre les objectifs du bilan matière, les plans prévoient la création et le renouvellement du parc des équipements, bien que les difficultés d'implantation de nouvelles unités de traitement thermique et de décharges soient toujours aussi importantes. Malheureusement, les plans sont rarement clairs et précis sur le nombre, la capacité et le coût estimatif de ces installations, reflétant sans doute, les difficultés de choix rencontrées par les commissions départementales.

V Les enjeux économiques

50 % des plans font une estimation de création d'emplois à l'horizon 2010.

D'ici cette échéance, il y aurait 26 000 emplois créés sur le plan national. Ce chiffre est sans doute surévalué au regard des phases d'achèvement en cours des équipements de collecte sélective et de tri, créateurs d'emplois principaux.

VI La situation des plans en cours de révision

La nouvelle génération de plans en cours de révision connaît parfois des difficultés d'ordre technique voire politique lors de la procédure.

Dans certains départements, les moyens humains sont insuffisants ce qui retarde les travaux des commissions du plan.

Les situations conflictuelles entre intercommunalités freinent les procédures de révision. Aussi, l'attente des autorités administratives compétentes de la révision, conscientes des difficultés d'entente qui existent sur le terrain, contribue au ralentissement des procédures.

VII Conclusion de l'Ademe

Le bilan fait ressortir les améliorations suivantes:

- une amélioration globale par rapport à la « première » génération des plans, - les orientations principales de la circulaire de 1998 ont été suivies,
- la notion de déchets ultimes est abordée dans 87 % des plans, mais n'est facilement lisible que dans 62 % des plans,
- la valorisation de la matière organique est mieux abordée et surtout les objectifs sont plus ambitieux que dans la "première" génération de plans.

A côté de ces améliorations, il reste encore des points importants mal traités:

- la quantification des gisements actuels des différents déchets municipaux est encore floue,
- le devenir des installations, la création de nouvelles unités et les capacités de chacune sont mal renseignées alors qu'elles correspondent aux éléments structurants du territoire en matière de gestion de déchets,
- les coûts d'investissement et de fonctionnement restent également très mal étudiés alors que c'est un des points importants de la décision des collectivités pour l'application du plan.

Tout n'est donc pas parfait, mais un tel exercice de concertation entre de multiples acteurs et de prospective avec tous les aléas que cela comporte, est forcément difficile à réaliser, d'autant que les dix dernières années ont été riches en rebondissements divers et variés dans le domaine des déchets: définition du déchet ultime, intercommunalité, rejet de l'incinération par la population...

Il est maintenant de la responsabilité des acteurs locaux de compléter les lacunes des plans, pour répondre au mieux aux attentes formulées dans la loi de 1992 et pour que les plans jouent pleinement leur rôle de document de planification pour la gestion des déchets.

L'avis de FNE : Le PDEDMA est un des rouages essentiels de la gestion des déchets. Lieu d'échanges, de réflexion et de prospective, les associations de FNE se doivent d'y tenir leur place avec pugnacité et efficacité, même si l'exercice est difficile, puisque, une fois de plus, nous y sommes minoritaires.

La voie à explorer est la prise en compte sérieuse de la prévention. Elle demeure encore une perspective théorique, là où il conviendrait qu'elle soit dotée d'objectifs quantitatifs et de moyens appropriés. Les modes de financement ne sont jamais évoqués, si bien qu'on n'avance pas du tout vers le paiement "au service rendu", élément essentiel pour conscientiser les citoyens et aller vers une réduction des déchets.

Il faut veiller à ce que les plans départementaux recensent les installations de traitement et fixent un programme (avec un échéancier précis) pour leur mise aux normes ou leur fermeture accompagnée de solutions alternatives.

Passer des plans d'élimination à des plans de gestion, prenant ainsi en compte les problèmes de la collecte (mode, fréquence).



□ **Témoignage de la SREPEN : ce qui se passe sur l'île de la réunion**

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt les travaux de FNE dans le cadre de la campagne de prévention des déchets. Notre association s'attèle également à cette tâche à l'échelle de notre territoire, l'île de La Réunion où les problématiques et le contexte sont à nuancer par rapport au contexte métropolitain.

En relais de la campagne FNE, nous avons engagé depuis début janvier un stage d'étude (*qui est réalisé par une étudiante en DESS de Sciences et Gestion de l'Environnement Tropical*) sur l'alternative **sacs de caisse biodégradables..**

Nous sommes conscients que l'objectif prioritaire est la réduction des sacs de caisse et que les solutions qui paraissent au premier abord les plus adaptées sont le sac ou cabas personnel, le sac cabas en polypropylène tissé et les sacs PEBD réutilisables. Ces solutions présentent un véritable intérêt écologique et économique durable à partir du moment où la production locale et **surtout le recyclage** est possible.

Dans le cas de la Réunion, qui est **une île**:

- **la production de sacs cabas en polypropylène tissé n'existe pas localement** (*sa faisabilité nécessiterait des investissements conséquents pour les producteurs locaux*);

- d'autre part **la filière de recyclage de sacs en polypropylène tissé n'existe pas sur le territoire.**

Le choix de cette alternative doit donc envisager la possibilité soit : - d'exporter les déchets produits;

- de mettre en place une filière locale (*sachant que le Plan Départemental d'Elimination des Déchets prévoit l'incinération avec valorisation énergétique*).

Le bilan écologique et économique n'est donc pas le même que celui qu'on peut faire en métropole.

Selon nous, à La Réunion, l'utilisation du mater-bi en substitution du polyéthylène classiquement utilisé devrait être plus sérieusement envisagée et surtout au-delà de la réflexion sacs de caisse (sacs légumes, films alimentaires, films agricoles, barquettes repas, couverts...). Par ailleurs, elle n'est pas du tout incompatible avec une alternative de sacs de plus grande contenance et réutilisables.

Il faut savoir que, compte tenu du contexte réunionnais (tropical, importance de la végétation), **l'orientation vers le compostage n'est pas à négliger** (*en 1998 la collecte des déchets verts représentait, dans 10 communes, plus de 5000 tonnes*). Or jusqu'à présent l'obstacle se pose à cause des plastiques contenus dans ce compost (car les sacs de collecte sont des sacs en polyéthylène) ce qui affecte la qualité du compost produit.

L'utilisation du sac en mater-bi peut donc avoir un impact positif pour la production de compost de qualité et la mise en place de plateformes de compostage de déchets verts à La Réunion (il n'en existe que 2 à l'heure actuelle).

Nous souhaitons que FNE relaie notre message et précise que les orientations nationales ne sont pas automatiquement transposables dans toutes les régions, compte tenu notamment de leurs capacités techniques (filiales de recyclage, filière de production...).

Nous participerons bientôt à une réunion pour une réflexion visant à faire le point sur la problématique des sacs de caisse à l'île de La Réunion organisée par la DIREN en partenariat avec l'ADEME, le Conseil Général et la CCIR.

Esther LOBET SREPEN Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de l'ENvironnement

Contact : srepentreunion@wanadoo.fr

□ « **Le Puzzle de la prévention des déchets** » à Rennes Métropole, un projet pilote européen

CP du 31 mars 2004 : La campagne « Le Puzzle de la prévention des déchets » est lancée. **38 familles** de l'agglomération de Rennes Métropole se sont portées volontaires pour participer à ce projet pilote, initié par le CIELE (Centre d'Information sur l'Energie et l'Environnement) et soutenu par la ville de Rennes et la Communauté d'agglomération de Rennes Métropole.

Inscrite dans une stratégie politique forte de **réduction des déchets**, cette campagne vise à les minimiser voire à éviter leur production. Le kit pédagogique remis aux 38 familles leur permet de prendre pleinement conscience de **l'impact environnemental de leurs modes de vie quotidienne**. La réflexion de cette **démarche éco-citoyenne** porte sur douze domaines au nombre desquels figurent le transport des achats, l'eau de boisson, le compost, les emballages...

Des actions concrètes rythment ces trois mois de campagne de mi-mars à fin juin : un suivi hebdomadaire des familles sur leur production de déchets, des visites de magasins pour apprendre à « **acheter mieux et à jeter moins** », des visites au centre de tri en vue d'optimiser le tri ...

Cinq partenaires européens sont associés à ce projet : l'association Espace Environnement de Charleroi en Belgique, la ville de Varsovie en Pologne, l'association Umweltberatung de Vienne en Autriche, l'association Veronica de Brno en Tchéquie et le CIELE à Rennes Métropole.

Contact : c.gabillard@ciele.org www.ciele.org



Recyclades 2004

A l'occasion de la Semaine du Développement durable, **Eco-Emballages organise les RECYCLADES pour célébrer la Fête du tri et du recyclage, du 12 au 26 juin 2004.**

Depuis plusieurs semaines, près de 15 000 communes **préparent activement dans toute la France les événements pédagogiques et festifs** qui vont marquer les **RECYCLADES**, contribuant ainsi à la sensibilisation des habitants à la protection de leur cadre de vie et à la lutte contre le gaspillage, et à leur information sur les gestes éco-citoyens.

Ces activités centrées sur la collecte sélective, le tri et le recyclage participent à **l'éducation à l'environnement des habitants, dans une perspective de développement durable.**

Les associations intéressées pour s'associer à cette manifestation peuvent se rapprocher de leur collectivité ou de leur délégation régionale Eco-Emballages.

Vous trouverez ci-dessous la liste non exhaustive des communes qui seront partenaires de cette manifestation :

CU de Nantes (44), Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (59), Sittomat (83), CA de Pau-Pyrénées (64), Fontenay-sous-Bois (94), Toulouse (31), CA de Reims (51), Le grand Lyon (69), CA de la Rochelle (17), Siredom (91), Beziers (34), Syded du Lot (46), Beaune (21), CU de Strasbourg (67), Sytom de la région de Châteauroux (36), La Courneuve (93), CU du Mans (72), Bagnolet (93), CU du Grand Nancy, Smectom du Plantaurel (09), CC du canton de charolles (71), Neuilly sur seine (92), CC Trois rivières (02), Siciom du Grésivaudan (38), Angers agglomération (49), CC du lac du Bourget (73), La Celle Saint-Cloud (78), CU Marseille Provence Métropole (13)

CU : communauté urbaine

CA : communauté d'agglomération

CC : communauté de communes



Charente Maritime : A quand un plan départemental ?

En Charente Maritime la gestion des déchets repose depuis fort longtemps sur l'incinération. Le département n'a-t-il pas compté jusqu'à huit incinérateurs dont beaucoup de « barbecues » autant dits des fours sans traitement de fumées et dont les mâchefers finissaient en remblais ici ou là. Un premier plan arrêté par le Préfet et voté par le Conseil Général n'a jamais vu le début d'un commencement d'application. Sa révision plus ambitieuse s'est perdue dans l'indifférence coupable des élus des collectivités locales ; le syndicat mixte départemental n'a jamais vu le jour, les opérateurs privés font la loi.

Actuellement la plus grosse UIOM (La Rochelle) située en pleine ville après avoir tardé dans sa mise en conformité avec réglementation rejette ses fumées dans le respect des normes. Il lui reste à trouver une solution pour ses mâchefers. Quatre unités à moins de 6 t/h ont été fermées par arrêté préfectoral (Surgères—Oléron—Paillé—Jonzac) car elles ne comportaient aucun traitement de fumées (elles ne payaient pas la TGAP, ne valorisaient pas la chaleur et avaient une gestion opaque de leurs mâchefers). Trois d'entre elles sont en travaux et comptent bien recommencer à fonctionner Celle de Jonzac est fermée. A Echillais près de Rochefort sur Mer, la dernière UIOM et la seule à avoir possédée pendant longtemps un traitement de fumées performant, est maintenant l'objet d'une polémique car ses rejets en dioxines sont supérieurs à la norme ce qui a amené la DRIRE a exigé une recherche des dioxines dans le milieu naturel (lait de vaches).

Dernière installation, un CET de classe 2 a vu le jour il y près de 10 ans dans le sud du département (à Clérac). Depuis lors, cette installation dont l'arrêté d'autorisation a été déféré devant le Tribunal Administratif par une association de défense locale, a fonctionné sur des arrêtés provisoires.

Deux enquêtes publiques n'ont toujours pas réussi à entraîner un fonctionnement pérenne légal.

Un projet de CET dans le nord du département s'est heurté à la population locale. Les DIB produits dans le nord (La Rochelle— Rochefort) prennent donc la route pour le sud (Clérac) à 130 km.

Dans l'Ile de Ré, on a fait du broyage d'OM brutes pendant des décennies. 25 000 tonnes de ces déchets stockés sans aucune gestion dans une ancienne carrière sont en cours d'évacuation à grands frais. A Ré aussi, tout n'est pas que luxe, calme et volupté !

Guy Chézeau – Président NE 17

La Lettre Déchets - N°4 - Avril 2004 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976. **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 – **Directeur de la publication** : Serge Urbano – **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL